

DELIBERATION

07 (2.1)

Le 21 février 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 février 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, MARTY, DRIOL, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROU, LEVET, ESCOFFIER, BRUEL, GIAUME, BOUZINA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, MARRET, RASCLARD, SEGUIN,

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame RIVIERE, Madame DUCREUX à Madame MARTY, Monsieur LUIRE à Monsieur J. BEAL, Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE, Madame DURAND à Monsieur FESSY, Monsieur CEYTE à Monsieur MARRET,

Absente : Madame KHEBRARA

Secrétaire : Madame RIVIERE

Objet : Installation classée de la Société Hauptmann - avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet de la Loire a prescrit par arrêté du 29 janvier 2019, une mise à l'enquête publique, dans les formes prescrites par les textes, sur une demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la société HAUBTMANN. Elle vise à obtenir l'autorisation de procéder à une extension du bâtiment existant afin d'augmenter sa capacité de production pour son installation située ZAC l'Orme les Sources, 3 rue Adrienne Bolland à Andrézieux-Bouthéon.

Il précise que l'enquête se déroulera du 25 février au 11 mars 2019 inclus, en mairie d'Andrézieux-Bouthéon. Lors de l'envoi de la note de synthèse, l'Assemblée a été informée que le dossier complet était consultable à l'adresse suivante : <http://www.loire.gouv.fr/les-dossiers-en-cours-d-instruction-dans-la-loire-r1429.html> et était également à disposition en mairie.

Monsieur le Maire indique que la Commune étant le siège de l'enquête publique, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande d'autorisation, au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur la demande déposée par la société HAUBTMANN.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 février 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190222-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2019

Affichage : 22/02/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation



Jean-Claude SCHALK

